ESTIMATES

Security Intelligence Review Committee

2000-2001
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2001-III-77

ISBN 0-660-61200-3

100-04152/

Security Intelligence Review Committee

2000-2001 Estimates

Report on Plans and Priorities

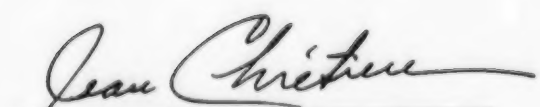

The Right Honourable Jean Chrétien
Prime Minister of Canada

Table of Contents

Section I: Chair's Message 1
- A. Message 1
- B. Management Representation 3

Section II: Departmental Overview 5
- A. Mandate, Roles and Responsibilities 5
- B. Departmental/Program Objective 6
- C. External Factors Influencing the Committee 6
- D. Departmental Planned Spending 9

Section III: Plans, Results and Resources 11
- A. Net Planned Spending (Thousands of Dollars) and Full Time Equivalents (FTE) 11
- B. Business Line Objective 11
- C. Business Line Description 11
- D. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities, and Resources 11

Section IV: Financial Information 15
- Table 1. Net Cost of the Program for 2000-2001 15

Section V: Other Information 17
- Statutes and Regulations 17

Section I: Chair's Message

Chair of the Security Intelligence Review Committee
The Honourable Paule Gauthier, P.C., O.C., Q.C.

A. Message

Within the Government of Canada, the Security Intelligence Review Committee (SIRC) is unique in that our work consists almost entirely of reviewing and monitoring the actions of another government agency. Our Members are selected in a consultative, non-partisan manner and then given extraordinary powers of inquiry into the activities of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). The law prevents us from passing on to the general public a great deal of what we learn through those inquiries, yet public trust and confidence in our efforts is the basis of the Committee's work.

These somewhat unusual characteristics stem directly from the responsibility that Parliament has given the Committee: to watch over Canada's security service while it carries out its mandated tasks of protecting the national security of Canada and the safety of Canadians.

As the world enters a new millennium, we recognize that an effective intelligence organization is essential to maintaining Canadians' well being, and protecting the nation from very real and dangerous threats. The threats have changed: they have become more complex, more numerous and more difficult to identify. We are equally aware, however, that organizations like CSIS possess extraordinary intrusive powers, and they must be held accountable if the integrity of Canada's democratic process is to be maintained, and is to be *seen* to be maintained.

Public concern about the state's intrusion into everyday life is entirely valid. The public must be confident that the activities engaged in by intelligence agencies to protect the security of Canada are conducted within the law. It is in this context that the role of SIRC has become more essential, more critical to the public's peace of mind.

A constant feature of our activities is the need to maintain our arms-length distance from CSIS in order to retain our objectivity. Our vigilance and where required, our constructive criticism, can produce tension between the two organizations. We believe that this tension ultimately benefits Canada and all Canadians.

Recent Canadian history shows that a security service without effective external review will neither gain nor keep the confidence of the public. The other Members of the Committee and I are confident of SIRC's ability to carry out this vital work, now and in the years to come.

The Review Committee's main efforts in the next few years will focus on two challenges: the evolving international security environment, and responsible financial management.

The role of the security and intelligence agencies in the West has evolved from countering the threat from the former Warsaw Pact, to coping with a wide range of threats - both old and new. The redirection of resources in CSIS to meet these threats has also had an impact on our priorities and resources. We have recently obtained additional resources in order to maintain our high standard of performance while remaining abreast of the many changes on the world and domestic scenes. Members and staff alike are committed to improving the Committee's effectiveness in the operational and financial management spheres in the current and future years.

B. Management Representation

Report on Plans and Priorities 2000-2001

I submit, for tabling in Parliament, the 2000-2001 Report on Plans and Priorities (RPP)
for
The Security Intelligence Review Committee

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Committee's mandate, priorities, strategies and planned results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying Committee information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Susan Pollak
Executive Director

February 2000

Section II: Departmental Overview

A. Mandate, Roles and Responsibilities

The Committee derives its powers from the *Canadian Security Intelligence Service Act* promulgated on July 16, 1984. The first Chair and Members were appointed by His Excellency the Governor General on November 30, 1984.

The Committee is empowered to set its own Rules of Procedure, and to employ an executive director and adequate staff to support its activities. The *Act* requires the Committee to report annually to the Solicitor General of Canada who must, in turn, table the report in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the day the Minister receives it. The Committee may also require CSIS or the Inspector General appointed under the *CSIS Act* to conduct a review of specific activities of the Service and provide the Committee with a report of the review.

The Security Intelligence Review Committee fulfills two different and distinct functions in carrying out its mandate: to provide external review of the Canadian Security Intelligence Service; and to examine complaints by individuals or reports from Ministers concerning security clearances, immigration, citizenship, and other matters involving CSIS investigations.

External Review of CSIS -- Parliament has given CSIS extraordinary powers to intrude on the privacy of suspected terrorists or spies. To protect the rights and freedoms of Canadians, SIRC has been given the power to investigate CSIS' activities so as to ensure that the Service's powers are used legally and appropriately. With the exception of Cabinet confidences, SIRC has the absolute authority to examine all information concerning CSIS' activities, no matter how highly classified that information may be.

The Committee reviews CSIS activities, and reports to Parliament on whether the Service is acting within the limits of the law and is effectively protecting the security of Canadians. As part of its regular review functions, each year the Committee examines special areas of interest. Thus, it has reviewed CSIS investigations in the areas of transnational criminal activity, economic security, proliferation of weapons of mass destruction, and campus operations. These major special reviews allow the Committee to provide in-depth findings on potential areas of concern.

Investigation of Complaints -- SIRC's second role is to investigate complaints. The Committee investigates complaints concerning denials of security clearances to government employees or contractors. It also investigates reports from Ministers involving immigration, citizenship, certain human rights matters, and organized crime. Finally, the Committee investigates complaints from the general public concerning any act or thing done by CSIS.

Complaints cases involve people's fundamental rights. Denials of security clearances affect employment and future career prospects. Citizenship or immigration actions can lead to removal from Canada. The Committee must thus ensure that individuals so affected are provided with as much information as possible within the limits of national security requirements. The Committee must also ensure that, to the extent possible, every complainant has an opportunity to be heard, to present his or her witnesses, and make his or her case.

B. Departmental/Program Objective

To provide external review of the Canadian Security Intelligence Service performance of its duties and functions; and to examine complaints by individuals or reports by Ministers related to security clearances and the national security of Canada.

C. External Factors Influencing the Committee

Demands of Special Projects -- SIRC has a small number of employees to conduct research, yet they must review many files each year in order to report to the Canadian public and to Parliament on CSIS' investigative activities. The statutory requirements also set out broad areas for ongoing audits of CSIS' work. In addition, the Committee has often been asked to undertake, or has undertaken on its own initiative, many major projects concerning matters in the public interest, such as the Air India tragedy, the Boivin case, the Heritage Front Affair, and CSIS cooperation with the Royal Canadian Mounted Police. To meet the resource demands of these investigations and then to respond to Parliament's requests for information about them requires the Committee to maintain the capability to redirect research resources to high profile issues on very short notice and for lengthy periods.

Evolution of the International Security Environment -- When looking at the threats to Canada's national security, it is recognized that the world's security environment has largely changed from the Cold War era's long-running threats, such as espionage by intelligence services, to the reappearance of nationalist and religious extremism, which have proven to be much less predictable. The Committee has conducted research and expended some resources to examine whether the new movements and activities that have arisen, such as some forms of economic espionage and transnational crime, constitute "threats" to national security as defined by the *CSIS Act*.

Expectations of Clients -- The Committee has two clients: the general public and Parliament. Both expect SIRC to provide a comprehensive, annual assessment of CSIS' use of its powers. The review provides a form of "report card" to Parliament and the public which can be used to measure CSIS' performance. It must be designed so as to preserve the Service's capacity to protect national security while at the same time maintaining public

confidence that the system is functioning as it should. These clients also expect the Committee to respond to controversial issues in a timely fashion.

Frequency and Complexity of Complaints and Ministerial Reports -- A major external factor currently influencing the Review Committee's capacity to fulfill its mandate is the volume and the complexity of the complaints and Ministerial Reports received. The Committee conducts investigations in relation to complaints made by any person with respect to any act or thing done by the Service (section 41 of the *CSIS Act*), complaints made by individuals who are denied a security clearance and are adversely affected in their employment with the Government of Canada (section 42 of the *CSIS Act*), reports made to the Committee pursuant to the *Citizenship Act* or the *Immigration Act*, as well as matters referred to the Committee pursuant to the *Canadian Human Rights Act*.

Because complaints and Ministerial Reports are very time consuming and require expensive legal services, small changes in their numbers can significantly affect the Committee's budget and operations. By their nature, predicting the volume of complaints and ministerial reports is very difficult; however, the Committee is still anticipating an increase in the number of Ministerial Reports received as a result of a 1993 amendment to the *Immigration Act*. This amendment broadened the category of individuals who can be denied immigrant status because of previous connections with terrorist activities. In spite of increased screening efforts in the immigration program, individuals who constitute a threat to the security of Canada may gain permanent resident status. Any Ministerial Report generated to deal with such individuals must come before the Committee.

Review Committee Adjustment to Continued Government Restraint -- For fifteen years the Committee has managed its activities within the resource levels established in 1985. The Committee's budget has included very little discretionary spending since its greatest expense is for personnel salaries and benefits. In order to live within its steadily reduced resources, the Committee had significantly reduced its expenditures over the last few years, especially in the area of Professional Services and Travel. However, last year the Committee experienced a significant and non-discretionary increase in its quasi-judicial (complaints) proceedings.

Complaints Program - The investigation of complaints is the most expensive area of discretionary spending, and it bore the brunt of recent budget cuts. To deal with the reductions, the Committee has done more work "in house", and used outside lawyers less. More pre-hearing meetings are being conducted by Committee staff to better focus the issues to be dealt with in hearings.

Notwithstanding the above measures, in 1998-99, the number of hearing days increased threefold from the previous year, and the forecast is that 1999-2000 and subsequent years

will see the workload increase. This factor has placed a particular burden on SIRC's resources.

The Committee has no control over the number of complaints it receives in any given year. We anticipate that the number of complaints or Ministerial Reports we receive during the next two fiscal years will be similar to the number received in 1998-99 and 1999-2000. Not only has the caseload of complaints risen but, more importantly, the cases have become more complex. We will assign additional resources to this program to ensure that the complaints received by SIRC will be handled in a timely manner.

Review Program - The Committee's travel, both for regional visits and for travel abroad at the invitation of other countries wishing to benefit from the Canadian experience in the review process, has also placed an increasing burden on its resources.

Several factors account for this situation. Of particular note are the end of the Cold War and the collapse of the apartheid regime in South Africa, with the result that the emerging democracies have sought the advice of the Committee in their efforts to establish institutions for the review or oversight of their intelligence agencies. In 1999-2000 the Committee hosted an International Review Agencies Conference whereby Canadian and foreign review bodies had a unique opportunity to benefit from one anothers' experiences.

In addition, the significant expansion of CSIS agreements to share information with foreign agencies requires the Committee to be knowledgeable about those other states, to familiarize those states with the functions of SIRC, and that Committee staff conduct audits of the Service's posts abroad.

General - In 1999-2000, for the first time since 1997, the Committee had a full complement of Researchers and Committee Members. While this is essential for the Committee to fulfill its mandate, it has also resulted in an increase in expenditures. Further, all Research positions were staffed in 1999 to implement the Committee's ambitious review program and this has had an impact on salaries and on travel resources.

Major expenditures were also required to upgrade the computer infrastructure and to purchase security-certified hardware for the new staff. This costly technology is necessary to support the Committee's functions and to meet the stringent security requirements for handling highly classified information.

The Committee believes that these steps will allow SIRC to maintain or improve the performance of its responsibilities to Parliament and the public.

D. Departmental Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 1999-2000*	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
Budgetary Main Estimates (gross)	1,928	**1,405**	1,405	1,405
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable Revenue	0	**0**	0	0
Total Main Estimates	1,928	**1,405**	1,405	1,405
Adjustments**	0	**860**	860	860
Net Planned Spending	1,928	**2,265**	2,265	2,265
Less: Non-respendable revenue	0	**0**	0	0
Plus: Cost of services received without charge	194	**194**	194	194
Net Cost of Program	2,122	**2,459**	2,459	2,459

Full Time Equivalents	14	15	15	15

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and to include Budget initiatives.

III: Plans, Results and Resources

A. Net Planned Spending (Thousands of Dollars) and Full Time Equivalents (FTE)

Forecast Spending 1999-2000	**Planned Spending 2000-2001**	Planned Spending 2001-2002	Planned Spending 2002-2003
1,928*	**2,265**	2,265	2,265
14 FTE	**15 FTE**	15 FTE	15 FTE

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

B. Business Line Objective

To provide external review of the Canadian Security Intelligence Service performance of its duties and functions; and to examine complaints by individuals or reports by Ministers related to security clearances and the national security of Canada.

C. Business Line Description

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) has two different and distinct service lines: to provide external review of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS); and to examine complaints by individuals or reports from Ministers concerning security clearances, Immigration, Citizenship, and other matters involving CSIS investigations.

D. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities, and Resources

Key Results Commitments–

- Ensure that Parliament and the public have confidence in the rigour of SIRC's review process and, therefore, are satisfied that CSIS uses its extraordinary powers within the law and in a way that protects the civil rights of Canadians to the greatest extent possible.
- Ensure that CSIS operates effectively in protecting Canadians from terrorist or other threats to national security.
- Provide high quality annual and research reports.

- Be the most trusted and widely used independent source of information about CSIS' activities.

- Investigate promptly complaints and Ministers' Reports.

- Make sound decisions in complaints and Ministerial Report cases.

Planned Results–

The Committee expects that the plans and strategies outlined in this report will enable it to:

1. ensure that Parliament and the public have confidence in the rigour of SIRC's review process and are satisfied, therefore, that CSIS uses its extraordinary powers within the law and in a way that protects the civil rights of Canadians to the greatest extent possible;

2. be knowledgeable about CSIS' level of effectiveness in protecting Canadians from terrorist or other threats to national security;

3. provide a comprehensive, high quality Annual Report, and probative research reports; and

4. have confidence in the soundness of decisions rendered or recommendations made in reports following the investigation of complaints.

Related Activities–

External Review of CSIS -- The Committee plans to audit CSIS' activities by conducting a series of reviews that cover the key program areas of the Service. Incidents may arise in the course of the year that require the Committee to divert its resources from the planned program to address matters of higher priority to the nation.

The Committee will conduct a major review of the process used by CSIS to recruit and direct sources. The study will examine the adequacy of existing policy and the Service's compliance with legislation, Ministerial Direction, and CSIS policy.

As a complement to last year's examination of the Service's process for reviewing its operational files, this study will examine the management, review process, and retention criteria associated with security screening files.

Under section 16 of the *CSIS Act*, the Departments of National Defence and Foreign Affairs and International Trade can, under certain conditions, make requests to CSIS for assistance in collecting information of interest to Canada. The *CSIS Act* provides that such assistance may only be requested for operations within this country. The Committee will audit the information about Canadians, if any, that the Service collects and retains in the course of responding to section 16 requests.

Under the *CSIS Act*, the Committee is to monitor the information that CSIS exchanges with foreign and domestic agencies. In 2000-2001, the Committee will review the information exchanges at a mission abroad arising from the CSIS liaison program with foreign agencies. The Committee's review of this data will include an examination of information conveyed to foreign agencies via the Service's Security Liaison Officer who serves at the post abroad.

A key strategy of the Committee is to conduct an extensive examination each year of all CSIS investigations in one region of Canada. These examinations, conducted on a rotating basis, include an evaluation of targeting decisions, a review of internal security cases, and an examination of the approval process and the handling of sensitive operations.

In 2000-2001, SIRC will review the Service's information exchanges with domestic agencies, including selected government ministries, as well as law enforcement bodies. The Review Committee will examine the information that is exchanged in the context of the existing agreements, policy, and legislation. The analysis will also assess the level of operational cooperation between CSIS and the other agencies, with a particular focus on how the agencies attempt to solve any problems of disclosure.

The Committee will review the information that CSIS provides to Government institutions in the context of security clearance screenings. The information would be reviewed against the applicable standards of the *CSIS Act*, Government Security Policy, Ministerial Direction, and CSIS operational policy.

In the event that resources permit, an additional project may be undertaken in 2000-2001.

This review would focus on the investigation against certain foreign officials operating clandestinely in Canada. The study will assess the scope of the investigation against the suspected intelligence agents, the procedures employed, the resources that CSIS has committed, and the Service's advice to government. Allegations about attempts to influence Canadian policy would also be examined.

Complaints and Ministers' Reports -- The Committee will conduct comprehensive investigations of complaints filed pursuant to sections 41 and 42 of the *CSIS Act*, and reports made to the Committee under the *Citizenship Act*, the *Immigration Act*, and the *Canadian Human Rights Act*.

Indicators--

External Review of CSIS -- The Committee has now been in existence for over fifteen years. There are many subjective indicators of effectiveness and results such as remarks by Parliamentarians, academics, editorial writers, and foreign professors who have studied the Canadian system, which testify to the fact that many independent observers believe that the Committee is reviewing CSIS effectively. Informed observers are canvassed on a regular basis to ensure that the Committee is aware of outside opinions.

Another indicator of the Committee's results is the degree to which CSIS modifies its operational procedures or initiates new policy guidelines as a direct or indirect consequence of SIRC's recommendations included in reports following audits or complaints investigations. The Committee has a program to measure the degree to which CSIS responds to its recommendations.

A recent but revealing indicator of the usefulness of SIRC's Annual and other published reports, and of SIRC's work in general, is the interest displayed by the number of visits to SIRC's Web site. An older, but no less useful, measure is the demand for copies of the printed version of the Annual Report and other reports.

Investigation of Complaints and Ministers' Reports -- A significant indicator of SIRC's efficacy in conducting its investigations of complaints and the soundness of its decision making is the number of decisions that are overturned or changed on appeal to the Courts.

Resources--

Resources for the External Review of CSIS, which are estimated at $1,369,000 and the Investigation of Complaints, estimated at $939,000 are required to carry out SIRC's Related Activities. Given that SIRC's financial systems are undergoing some adjustment, these amounts are subject to change.

Section IV: Financial Information

Table 1. Net Cost of the Program for 2000-2001

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	2,265
Plus Services Received without Charge	
Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	133
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	61
Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Canada	0
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	0
	2,459
Less: Non-respendable Revenue	0
2000-2001 Net Cost of Program	2,459

Section V: Other Information

Statutes and Regulations

Canadian Security Intelligence Service Act

BUDGET DES DÉPENSES

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2001-III-77

ISBN 0-660-61200-3

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses 2000-2001

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

Section I: Message de la présidente 1
- A. Message 1
- B. Déclaration de la direction 3

Section II: Vue d'ensemble du Ministère 5
- A. Mandat, rôles et responsabilités 5
- B. Objectifs du ministère ou du programme 6
- C. Facteurs externes influant sur le Comité 6
- D. Les dépenses prévues du ministère 9

Section III: Plans, résultats et ressources 11
- A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP) 11
- B. Objectif du secteur d'activité 11
- C. Description du secteur d'activité 11
- D. Engagements clés en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes 11

Section IV: Information financière 15
- Tableau 1. Coût net du programme pour 2000-2001 15

Section V: Autres renseignements 17
- Lois et règlements 17

Section I : Message de la présidente

La présidente du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., C.R.

A. Message

Au sein du gouvernement du Canada, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est unique en ce sens que son travail consiste presque exclusivement à scruter et à surveiller les actions d'un autre organisme gouvernemental. Ses membres sont choisis par voie de consultation et en toute objectivité politique, puis investis du pouvoir extraordinaire d'enquêter sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). La loi interdit au Comité de révéler au public une grande partie de ce que ce pouvoir d'enquête lui permet d'apprendre et pourtant, la confiance du public dans ses efforts est le fondement même de son travail.

Ces particularités plutôt inusitées tiennent directement à la responsabilité que le Parlement a conférée au CSARS : surveiller le service de sécurité du Canada dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, soit protéger les intérêts du Canada et veiller à la sécurité des Canadiens.

Au seuil de ce nouveau millénaire, nous reconnaissons qu'un service de sécurité et de renseignement efficace est essentiel pour préserver le bien-être des Canadiens et protéger le Canada contre de dangereuses menaces, qui sont bien réelles. Les menaces ont changé : elles sont plus complexes, plus nombreuses et plus difficiles à cerner qu'avant. Nous sommes tout aussi conscients, toutefois, qu'il faut obliger à rendre compte les organismes comme le SCRS qui possèdent des pouvoirs intrusifs extraordinaires si l'on veut sauvegarder l'intégrité du processus démocratique au Canada et *montrer* que c'est là une préoccupation véritable.

Les Canadiens ont parfaitement raison de s'inquiéter de l'intrusion de l'État dans leur vie de tous les jours. Ils doivent avoir confiance que les activités auxquelles se livrent les organismes de renseignement afin de protéger la sécurité du Canada sont conformes à la loi. C'est dans ce contexte que le rôle du CSARS est devenu encore plus essentiel, plus crucial pour la paix d'esprit des Canadiens.

Ce qui caractérise toutes nos activités, c'est la nécessité de garder nos distances à l'égard du SCRS afin de demeurer impartiaux. Notre vigilance et, s'il y a lieu, nos critiques constructives, peuvent provoquer des tensions entre les deux organismes. Nous croyons

que ces tensions sont bénéfiques au bout du compte pour le Canada et pour tous les Canadiens.

Au Canada, l'histoire récente montre qu'un service de sécurité qui n'est pas l'objet d'un véritable examen externe ne saurait gagner ni garder la confiance de la population. Les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS pourra s'acquitter de cette tâche vitale au cours des prochaines années.

Au fil des années à venir, les deux principaux défis du Comité seront les suivants : le contexte évolutif de la sécurité internationale ainsi qu'une gestion financière responsable.

Les organismes occidentaux du renseignement de sécurité, qui veillaient autrefois à contrer la menace posée par l'ancien Pacte de Varsovie, s'occupent aujourd'hui d'un large éventail de menaces – anciennes et nouvelles. Cela a entraîné une réaffectation des ressources au SCRS et, par voie de conséquence, modifié les priorités et les ressources du Comité de surveillance. Nous avons récemment obtenu des ressources additionnelles pour maintenir notre rendement élevé tout en nous adaptant aux nombreux changements survenus aux plans international et national. Les membres et le personnel du CSARS s'emploieront, tout particulièrement au cours des prochaines années, à améliorer l'efficacité de la gestion opérationnelle et financière du Comité.

B. Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001 (RPP) du

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, priorités et stratégies du Comité et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Susan Pollak
Directeur exécutif

février 2000

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Son Excellence le Gouverneur général en a nommé les premiers président et membres le 30 novembre 1984.

Le Comité est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. De par la Loi, il est tenu de présenter un rapport annuel au solliciteur général du Canada qui doit, après l'avoir reçu, le déposer à son tour devant chaque chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance. Le Comité peut aussi demander au SCRS, ou à l'inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : il assure, du dehors, la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et il scrute les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'autorisations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS — Le Parlement a conféré au SCRS des pouvoirs extraordinaires lui permettant de s'immiscer dans la vie privée des terroristes et espions présumés. Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, il a octroyé au CSARS le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS pour s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs dans la légalité et de façon appropriée. Dans ce rôle, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant ces activités, quel qu'en soit le niveau de classification, exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet.

Après avoir scruté les activités du SCRS, le Comité présente au Parlement un rapport dans lequel il précise si le Service se conforme aux lois et s'il protège efficacement la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de ses activités régulières d'examen, il étudie chaque année des questions d'intérêt particulier, comme les enquêtes du SCRS dans les domaines de la criminalité transnationale, de la sécurité économique, de la prolifération des armes de destruction massive et des opérations menées sur les campus universitaires. Ces importantes études spéciales permettent au CSARS de formuler des observations approfondies sur les points susceptibles de faire problème.

Enquête sur les plaintes — Le deuxième rôle du Comité est de faire enquête sur les plaintes. Le CSARS examine ainsi toute plainte relative au refus d'une autorisation de sécurité à un fonctionnaire ou à un adjudicataire de l'État. Il enquête aussi sur les rapports ministériels concernant des dossiers d'immigration et de citoyenneté, certaines questions

liées aux droits de la personne et le crime organisé. Enfin, le Comité examine les plaintes formulées par le grand public au sujet de n'importe quelle activité du SCRS.

Certaines plaintes ont trait aux droits fondamentaux de la personne. Les refus d'autorisations de sécurité affectent l'emploi et les perspectives de carrière. Certaines mesures en matière de citoyenneté ou d'immigration peuvent entraîner l'expulsion des intéressés vers l'étranger. Le Comité doit donc veiller à ce que ces individus obtiennent autant d'information que possible, dans les limites permises par la sécurité nationale. Il doit en outre tout mettre en œuvre pour que chaque plaignant ait l'occasion d'être entendu, de présenter ses témoins et de faire valoir son point de vue.

B. Objectifs du ministère ou du programme

Assurer une surveillance externe de la façon dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions; et examiner les plaintes déposées par des particuliers ou les rapports présentés par des ministres relativement à des habilitations de sécurité ou à la sécurité nationale du Canada.

C. Facteurs externes influant sur le Comité

Exigences liées aux projets spéciaux — Le CSARS n'a que peu d'employés affectés à la recherche, mais ceux-ci n'en doivent pas moins scruter chaque année un grand nombre de dossiers pour faire rapport sur les activités d'enquête du SCRS au public canadien et au Parlement. La loi cerne aussi de vastes secteurs de l'action du Service qui doivent faire l'objet d'un examen permanent. Le Comité s'est en outre vu confier ou a entrepris de sa propre initiative de nombreux projets importants touchant des questions d'intérêt public, comme la tragédie d'Air India, l'affaire Boivin, l'affaire du Heritage Front et la collaboration du SCRS avec la Gendarmerie royale du Canada. Pour satisfaire aux exigences de ces enquêtes et ensuite répondre aux demandes d'information du Parlement à ce sujet, le Comité doit maintenir la capacité de réorienter les ressources en recherche vers les questions de premier plan, et cela, au pied levé et pour de longues périodes.

Évolution du contexte de la sécurité internationale — À l'examen des menaces à la sécurité nationale du Canada, il est manifeste que le contexte de la sécurité mondiale a beaucoup changé, les menaces persistantes pendant la guerre froide, comme l'espionnage par des services de renseignement, faisant place aux extrémismes nationalistes et religieux, qui se sont révélés beaucoup moins prévisibles. Le Comité a affecté des ressources à la recherche afin de déterminer si les mouvements et activités qui se dessinent, comme certains types d'espionnage économique et de criminalité transnationale, constituent des « menaces » à la sécurité du Canada au sens donné à ce terme dans la *Loi sur le SCRS*.

Attentes des clients — Le Comité a deux clients, le grand public et le Parlement, qui s'attendent tous deux à recevoir une évaluation annuelle complète de l'usage que le SCRS fait de ses pouvoirs. Le Parlement et le public en obtiennent une forme de « compte

rendu » qui peut servir à évaluer le rendement du Service de manière à sauvegarder sa capacité de protéger la sécurité nationale tout en maintenant la confiance du public dans le bon fonctionnement du système. Ces clients attendent en outre du Comité qu'il réagisse en temps opportun aux dossiers controversés.

Fréquence et complexité des plaintes et des rapports ministériels — Un facteur extérieur qui a une incidence sur la capacité du Comité de surveillance à s'acquitter de son mandat est le volume et la complexité des plaintes et des rapports ministériels qu'il reçoit. Le CSARS enquête sur toutes les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur les plaintes des personnes que le refus d'une autorisation de sécurité prive de la possibilité d'obtenir un emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports qui lui sont transmis en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration* et sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Comme les plaintes et les rapports ministériels exigent beaucoup de temps et entraînent d'importants frais judiciaires, une augmentation, même faible, de leur nombre peut grever lourdement le budget du Comité et entraver son fonctionnement. Même s'il est très difficile de prévoir le volume des plaintes et des rapports ministériels en raison de leur nature même, le Comité n'en prévoit pas moins une hausse du nombre des rapports qui seront présentés par suite de la modification apportée en 1993 à la *Loi sur l'immigration*. Cette modification a élargi la catégorie des individus à qui le statut d'immigrant peut être refusé du fait qu'ils ont déjà été mêlés à des actes terroristes. En dépit de la vigilance accrue qui s'exerce au moment du filtrage à l'immigration, des individus représentant une menace à la sécurité du Canada peuvent réussir à obtenir le statut de résident permanent. Tout rapport ministériel traitant de ces individus doit être présenté au Comité.

Adaptation du Comité au maintien des restrictions gouvernementales – Cela fait 15 ans que le Comité mène ses activités dans les limites des ressources établies en 1985. Le budget du CSARS comprend très peu de dépenses discrétionnaires, car son principal poste de dépense est constitué des traitements et avantages sociaux des membres de son personnel. Afin de respecter son budget de plus en plus maigre, le Comité a considérablement réduit ses dépenses ces dernières années, notamment pour ce qui est des services professionnels et des voyages. L'an dernier, toutefois, il a connu une hausse marquée et non discrétionnaire de ses affaires quasi-judiciaires (plaintes).

Programme des plaintes – Les enquêtes sur les plaintes étant la plus onéreuse des dépenses discrétionnaires, elles ont absorbé la majeure partie des effets des récentes compressions budgétaires. Pour faire face à ces compressions, le Comité a exécuté une plus grande partie de son travail à l'interne et a eu moins recours à des avocats de l'extérieur. Son personnel tient davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les questions à traiter au cours des audiences.

En dépit de ces mesures, le Comité a siégé trois fois plus de jours en 1998-1999 qu'en 1997-1998 et il prévoit que sa charge de travail continuera d'augmenter à partir de 1999-2000. Cela grève particulièrement ses ressources.

Le Comité n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes qu'il reçoit au cours d'une année. Nous nous attendons à recevoir le même nombre de plaintes ou de rapports ministériels au cours des deux prochains exercices qu'en 1998-1999 et 1999-2000. Non seulement le nombre de plaintes a augmenté mais, plus important encore, les affaires sont de plus en plus complexes. Nous allons affecter des ressources additionnelles à ce programme afin de nous assurer que les plaintes reçues par le CSARS soient examinées à temps.

Programme d'examen – Les voyages qu'effectuent les membres du Comité, tant dans diverses régions du Canada que dans d'autres pays désireux de bénéficier de l'expérience canadienne relative au processus de surveillance, ont aussi grevé de plus en plus ses ressources.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Avec la fin de la guerre froide et après l'effondrement du régime de l'apartheid en Afrique du Sud, notamment, les démocraties naissantes ont sollicité les conseils du Comité dans leurs efforts pour établir des institutions d'examen ou de surveillance de leurs organismes de renseignement. En 1999-2000, le CSARS a été l'hôte d'une conférence internationale des organismes de surveillance qui a fourni à des organismes canadiens et étrangers une occasion unique de profiter de l'expérience les uns des autres.

En outre, la forte multiplication des accords de partage de renseignements entre le SCRS et les organismes étrangers oblige le Comité à se renseigner sur les autres pays en question, à leur faire connaître ses fonctions et à envoyer des membres de son personnel faire la vérification des bureaux du Service à l'étranger.

Généralités – En 1999-2000, pour la première fois depuis 1997, l'effectif de chercheurs et de membres du Comité était complet. Cela est essentiel au CSARS pour remplir son mandat, mais cela a aussi entraîné une hausse de ses dépenses. De plus, tous les postes de chercheur ont été dotés en 1999 pour que le Comité mette en œuvre son ambitieux programme d'examen, ce qui a influé sur les ressources réservées aux salaires et aux voyages.

Il a fallu aussi faire d'importantes dépenses pour moderniser l'infrastructure informatique et acquérir du matériel sécuritaire pour les nouveaux membres du personnel. Le Comité a besoin de cette technologie coûteuse pour assumer ses fonctions et satisfaire aux exigences strictes en matière de sécurité qui lui sont imposées parce qu'il traite de l'information hautement classifiée.

Le CSARS estime que ces mesures lui permettront de s'acquitter aussi bien et peut-être mieux de ses responsabilités à l'égard du Parlement et du public.

D. Les dépenses prévues du ministère

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000*	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 928	**1 405**	1 405	1 405
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	**0**	0	0
Moins : Recettes disponibles	0	**0**	0	0
Total du Budget principal des dépenses	1 928	**1 405**	1 405	1 405
Rajustements**	0	**860**	860	860
Dépenses prévues nettes	1 928	**2 265**	2 265	2 265
Moins : Recettes non disponibles	0	**0**	0	0
Plus : Coût des services reçus sans frais	194	**194**	194	194
Coût net du programme	2 122	**2 459**	2 459	2 459
Équivalents temps plein	14	**15**	15	15

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) et des initiatives du budget.

Section III : Plans, résultats et ressources

A. Dépenses prévues nettes (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 1999-2000*	**Dépenses prévues 2000-2001**	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
1 928 $	**2 265 $**	2 265 $	2 265 $
14 ETP	**15 ETP**	15 ETP	15 ETP

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

B. Objectif du secteur d'activité

Assurer un examen externe de la façon dont le Service canadien du renseignement de sécurité s'acquitte de ses obligations et de ses fonctions et scruter les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par les ministres au sujet d'autorisations de sécurité et de la sécurité nationale du Canada.

C. Description du secteur d'activité

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) assure deux types de services différents et distincts : il effectue un examen indépendant du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et il étudie les plaintes de particuliers ou les rapports de ministres concernant les habilitations de sécurité, l'immigration, la citoyenneté et d'autres questions touchant les enquêtes du SCRS.

D. Engagements clés en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

Engagements clés en matière de résultats–

- S'assurer que le Parlement et le public sont convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils sont certains que le SCRS utilise ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et d'une manière qui protège les droits civils des Canadiens le plus possible.

- S'assurer que le SCRS protège efficacement les Canadiens contre le terrorisme ou toute autre menace à la sécurité nationale.

- Fournir des rapports annuels et des études techniques de haute qualité.
- Être la source d'information indépendante la plus digne de confiance et la plus utilisée à propos des activités du SCRS.
- Examiner promptement les plaintes des individus et les rapports ministériels.
- Prendre des décisions judicieuses dans les cas de plainte et de rapport ministériel.

Résultats prévus–

Le Comité compte que les plans et stratégies exposés dans le présent rapport lui permettront :

1. de s'assurer que le Parlement et le public sont convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils sont certains que le SCRS utilise ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et d'une manière qui protège les droits civils des Canadiens le plus possible;

2. de savoir à quel point le SCRS protège effectivement les Canadiens contre le terrorisme ou toute autre menace à la sécurité nationale;

3. de fournir un rapport annuel complet de haute qualité et des études techniques probantes; et

4. de prendre des décisions judicieuses et de présenter de solides recommandations dans les rapports d'enquête sur les plaintes.

Activités connexes —

Examen externe du SCRS – Le Comité compte vérifier les activités du SCRS en menant une série d'études sur les principaux axes du programme du SCRS. En cours d'année, des incidents pourraient obliger le Comité à détourner les ressources prévues au programme pour régler des questions plus prioritaires pour le Canada.

Le Comité examinera en profondeur le processus employé par le SCRS pour recruter et diriger ses sources. Il examinera la pertinence de la politique existante et la mesure dans laquelle le Service respecte la loi, les directives ministérielles et la politique du SCRS.

En complément de l'étude faite l'an dernier de la façon dont le Service examine ses dossiers opérationnels, cette étude portera sur la gestion, le processus de surveillance et les critères de conservation associés aux dossiers de contrôle sécuritaire.

En vertu de l'article 16 de la *Loi sur le SCRS*, le ministère de la Défense nationale et celui des Affaires étrangères et du Commerce international peuvent, dans certaines conditions, demander l'assistance du Service pour la collecte de renseignements intéressant le Canada. Selon la Loi, cette assistance ne peut être demandée que pour les opérations menées à l'intérieur du pays. Le Comité examinera les renseignements que le SCRS recueillera et conservera, le cas échéant, sur le compte de Canadiens dans le cadre de l'assistance fournie aux termes de l'article 16.

En vertu de la *Loi sur le SCRS*, le CSARS doit scruter les renseignements que le Service échange avec les organismes étrangers et canadiens. En 2000-2001, il examinera les échanges effectués dans une mission étrangère dans le cadre du programme de liaison du SCRS avec les organismes étrangers. Cet examen l'amènera à se pencher sur les renseignements qui auront été acheminés à ces organismes par l'entremise de l'agent de liaison-sécurité affecté à cette mission par le Service.

L'un des principaux volets du mandat du Comité consiste à procéder chaque année à une étude approfondie de toutes les enquêtes menées par le Service dans une région du Canada. Ces études, dont chacune des régions est tour à tour l'objet, comportent une évaluation des décisions de ciblage, un examen des cas de sécurité interne et une analyse du processus d'approbation et de la conduite des enquêtes délicates.

En 2000-2001, le CSARS examinera les échanges de renseignements du Service avec des organismes canadiens, dont des ministères choisis, et des organes d'application de la loi. Le Comité de surveillance scrutera les renseignements échangés sous l'angle des ententes, politiques et lois existantes. Le but de son analyse sera en outre d'évaluer le degré de coopération opérationnelle entre le SCRS et les autres organismes, l'accent étant surtout placé sur les moyens employés par ceux-ci pour régler toute difficulté que pose la communication.

Le Comité examinera les renseignements que le SCRS fournit aux institutions gouvernementales dans le contexte des autorisations de sécurité et cela, en fonction des normes applicables de la *Loi sur le SCRS*, de la politique gouvernementale en matière de sécurité, des directives ministérielles et de la politique opérationnelle du SCRS.

Si les ressources le permettent, un autre projet sera peut-être entrepris en 2000-2001.

Cet examen porterait sur l'enquête menée à l'égard de certains agents étrangers en mission clandestine au Canada. L'étude évaluera la portée de l'enquête concernant les agents en question, les méthodes employées, les ressources engagées par le SCRS et l'opinion fournie au gouvernement par le Service. Les allégations de tentative d'influencer la politique canadienne seraient également examinées.

Plaintes et rapports ministériels — Le Comité enquêtera à fond sur les plaintes formulées en vertu des articles 41 et 42 de la *Loi sur le SCRS*, et sur les rapports qui lui

sont transmis aux termes de la *Loi sur la citoyenneté*, de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Indicateurs —

Examen externe du SCRS — Le Comité existe maintenant depuis plus de 15 ans. Nombre d'indicateurs d'efficacité subjectifs, comme les observations de parlementaires, d'universitaires, d'éditorialistes et de professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, attestent que, pour beaucoup d'observateurs indépendants, le Comité surveille bien le SCRS. À intervalles réguliers, on sonde des observateurs avertis pour s'assurer que le Comité est au courant des opinions de l'extérieur.

La valeur du Comité peut aussi être jaugée en constatant jusqu'à quel point le SCRS modifie ses procédures opérationnelles ou formule de nouvelles lignes directrices stratégiques pour donner suite, directement ou indirectement, aux recommandations contenues dans les rapports présentés à la suite des vérifications ou des enquêtes sur les plaintes. Le Comité dispose d'un programme pour voir dans quelle mesure le SCRS tient compte de ses recommandations.

Mentionnons un indicateur récent, quoique révélateur, de l'utilité du rapport annuel et des autres rapports publics du CSARS et de son travail en général, à savoir le nombre de visites à son site Web. Un autre indicateur, plus ancien mais non moins utile, est le nombre d'exemplaires qui nous sont demandés du rapport annuel et des autres rapports.

Enquête relatives aux plaintes et aux rapports ministériels — Le nombre de décisions qui sont annulées ou modifiées à la suite d'appels devant les tribunaux est un indicateur important de l'efficacité des enquêtes du CSARS sur les plaintes et de la pertinence de ses décisions.

Ressources connexes--

Les ressources nécessaires pour mener à terme les activités connexes du CSARS sont estimées à 1 369 000 $, pour l'examen externe du SCRS, et à 939 000 $, pour les enquêtes relatives aux plaintes. Comme les systèmes financiers du CSARS subissent actuellement certains rajustements, ces montants pourraient changer.

Section IV : Information financière

Tableau 1. Coût net du programme pour 2000-2001

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	2 265
Plus : Services reçues sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	133
Cotisations aux régimes d'assurance des employeurs et coûts payés par le SCT	61
Protection des accidents du travail assurée par Développement des Ressources humaines Canada	0
Traitements et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	0
	2 459
Moins : Recettes non disponibles	0
Coût net du programme pour 2000-2001	2 459

Section V : Autres renseignements

Lois et règlements

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité